

*Le Premier Ministre*  
CAB/2024/D/1514

Paris, le 25 JAN. 2024

Monsieur le Président,

Les intempéries d'une ampleur sans précédent, en novembre et en janvier, ont paralysé le Pas-de-Calais sur cinq bassins versants. Cette catastrophe naturelle concerne près de 300 communes et plus de 10 000 habitants. Face à cette situation dramatique, je me suis rendu auprès des habitants dès ma nomination, à la suite du Président de la République deux mois plus tôt.

Je tiens à remercier la disponibilité remarquable notamment des services de l'Etat et des collectivités, pour avoir accompagné les sinistrés et mis en œuvre avec célérité les moyens de pompage ou de remise en état des cours d'eau.

C'est par une mobilisation collective que l'accompagnement des sinistrés et des entreprises, et je pense naturellement aux exploitants agricoles, doit se poursuivre. Dès à présent, nous devons construire l'avenir en rendant plus résilient ce territoire spécifique.

**Dès novembre, des moyens exceptionnels de pompages ont été mobilisés, grâce à la solidarité nationale ou européenne.** Comme je l'ai annoncé, les capacités nationales de pompage seront maintenues dans le Pas-de-Calais et seront renforcées avec la mise en marche de la pompe Bergeron. D'ici là, il sera possible de mobiliser les pompes européennes, dans des délais rapides. De même, les démarches administratives sont en cours d'accélération, en réduisant les délais d'autorisation pour le curage de 9 à 2 mois et en supprimant toute demande préalable pour les travaux d'entretien des cours d'eau jusqu'à la fin de l'hiver. Les travaux urgents, financés par 10 M€ délégués au Préfet la semaine dernière, sont en cours de réalisation.

**L'accompagnement des familles sinistrées est une priorité.** Plus de 100 mobil-homes ont été déployés pour faciliter le relogement. Les assureurs ont concentré leurs moyens sur le département pour expertiser et indemniser le plus rapidement possible. Pour simplifier les démarches, des permanences physiques ont été instituées dans certaines communes. A ma demande, les deux épisodes pluvieux ne feront l'objet que d'une seule franchise et non de deux.

Monsieur Jean-Claude LEROY  
Président du Conseil départemental  
du Pas-de-Calais  
Rue Ferdinand Buisson  
62018 ARRAS CEDEX 9

**Des réponses spécifiques ont été apportées aux secteurs économiques fragilisés et vont être amplifiées.** Concernant les agriculteurs, des aides d'urgence ont déjà été versées pour accompagner les exploitants qui sont les plus en difficulté de trésorerie, dont les éleveurs et les maraîchers. Un guichet d'aide au financement du matériel agricole non assurable, doté de 60 M€, va ouvrir fin janvier avec un versement des premières aides courant février.

Alors que les petites entreprises ainsi que les indépendants peuvent être confrontés à des difficultés les empêchant de poursuivre leur activité, je vous annonce que, dans ce contexte exceptionnel de succession rapprochée de deux catastrophes naturelles, une aide financière de l'Etat sera déployée pour soutenir financièrement les entreprises les plus durablement touchées par des pertes d'exploitation.

**L'Etat contribuera par ailleurs à accompagner les sinistrés à hauteur d'environ 320 M€** au titre de l'indemnisation des biens dans le régime des catastrophes naturelles, via la Caisse centrale de réassurance.

Il est par ailleurs impératif que les équipements publics, dont les routes départementales, puissent être remis en état. A ce titre, comme je vous l'ai précisé, l'enveloppe de 50 M€, annoncée par le Président de la République en novembre dernier, pourra être complétée et elle pourra financer les factures d'énergie des syndicats de pompage.

**La plus forte intensité des intempéries nous invite à aménager de manière plus résiliente ce territoire, en s'adaptant au changement climatique.** Deux missions doivent me remettre leurs propositions dans les prochains mois, pour mieux coordonner les actions entre l'amont et l'aval, pour mieux aménager les milieux aquatiques et mieux prévenir les crues, à l'aune des pratiques dans les polders des pays voisins. Elles identifieront les parties du territoire nécessitant notamment une limitation de l'artificialisation des sols ou une adaptation des zones d'expansion des crues.

**Sans attendre, des mesures de protection des bâtiments pourront être mises en œuvre,** à partir d'un diagnostic de vulnérabilité. Dans le cadre des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI), le fonds Barnier pourra également racheter les biens sinistrés, si des moyens de sauvegarde et de protection ne peuvent être mis en place.

Je sais pouvoir compter sur un engagement fort de l'ensemble des pouvoirs publics pour apporter une solution à chaque ménage, à chaque entreprise, à chaque exploitant et à chaque maire. Je reviendrai dans quelques jours pour rencontrer à nouveau les habitants ainsi que les élus, et suivre l'avancement des mesures.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Gabriel ATTAL